

Ministère de la culture et de la communication

Examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint(e) technique d'accueil, de surveillance et de magasinage de 1^{ère} classe

Dominante : présentation d'une visite guidée d'un monument historique, d'un musée ou d'un château

SESSION 2014

Jeudi 16 octobre 2014

Epreuve écrite d'admissibilité

14-DEC4-17589

L'épreuve écrite d'admissibilité est constituée d'un questionnaire à choix multiples portant sur les connaissances professionnelles propres aux fonctions d'un adjoint technique et de trois questions à réponses courtes à caractère professionnel.

Les sujets de cette épreuve relèvent d'une des cinq dominantes du métier suivantes, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription : sécurité et accueil du public, présentation d'une visite guidée d'un monument historique, d'un musée ou d'un château, intégration sur rayonnage et récolement, établissement d'un tableau de service, conservation du patrimoine écrit.

(durée : deux heures ; coefficient : 2)

Consigne : Vous devez répondre aux questions et les écrire sur le présent document (recto uniquement) pour l'épreuve d'admissibilité (questionnaire à choix multiples et questions à réponses courtes).

Avertissements :

- les feuilles de brouillon insérées dans les copies ne seront pas corrigées ;
- les candidats ne doivent pas joindre d'autres documents à leurs copies ;
- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- avant de commencer, vérifiez que le sujet qui vous a été remis comporte toutes les questions ; signalez aux surveillants tout de suite les anomalies éventuelles (page manquante, page illisible...).

Ce document comporte 10 pages au total :

- Page de garde (page 1)
- Questionnaire à choix multiples de 40 questions (pages 2 à 7)
- Trois questions à réponses courtes (pages 8 à 10)

Ministère de la culture et de la communication

Examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint(e) technique d'accueil, de surveillance et de magasinage de 1^{ère} classe

Dominante : présentation d'une visite guidée d'un monument historique, d'un musée ou d'un château

SESSION 2014

Jeudi 16 octobre 2014

Epreuve écrite d'admissibilité

Questionnaire à choix multiples de 40 questions

1/ Quelles sont les actions à entreprendre lors d'une ronde d'ouverture ?

- allumer l'éclairage de sécurité
- s'assurer de la vacuité des issues de secours
- contrôler le fonctionnement des groupes électrogènes

2/ Quel monument vient de rejoindre le Centre des Monuments Nationaux ?

- le château du Haut-Koenigsbourg
- Abbaye du Thoronet
- le Fort de Brégançon

3/ Qu'est-ce qu'une main courante ?

- un cahier de bord par secteur de surveillance
- un rapport journalier remis à ma hiérarchie
- un support compilant tous les événements de l'établissement

4/ Comment anticiper le planning prévisionnel des congés des adjoint(e)s techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage pour la période estivale ?

- en validant les demandes au fur et à mesure pour avoir une vue à jour du planning
- en fixant une date limite pour recueillir l'ensemble des demandes à traiter
- en donnant la priorité aux personnels ayant des enfants en bas âge

5/ A quoi correspond adjoint(e) technique d'accueil, de surveillance et de magasinage ?

- un échelon
- un grade
- un corps

6/ Qu'est-ce qu'un local à risques ?

- les réserves d'œuvres et la régie des recettes
- tout local ayant un accès sur l'extérieur
- tout espace classé en fonction des dangers courants, moyens ou importants d'incendie

7/ Qu'est-ce qui caractérise la conception du rayonnage ?

- la date de publication, l'auteur, l'état du support
- la cote, l'estampille, le nom de l'ayant-droit
- la largeur, la hauteur, la profondeur du document

8/ Comment est signifié le plan vigipirate ?

- 5 niveaux de couleurs
- 1 forme géométrique
- 1 niveau de vigilance, 1 niveau d'alerte

9/ Pour utiliser son droit de retrait, l'agent doit s'assurer :

- de l'existence d'un préavis des instances représentatives du personnel
- d'un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé l'obligeant à se mettre en sécurité
- de l'évacuation de tous les visiteurs

10/ Quel établissement rouvre ses portes cette année ?

- Le Louvre (Lens)
- Philharmonique (Paris)
- Picasso (Paris)

11/ Le registre de sécurité est :

- conservé par le responsable maintenance
- à la disposition du public qui en fait la demande
- au poste de sécurité

12/ Comment s'organise le ministère de la culture et de la communication ?

- 1 cabinet - 3 directions - 2 délégations
- 1 secrétariat général - 4 directions - 2 délégations
- 1 secrétariat général - 3 directions - 1 délégation

13/ Quel est le support de conservation du testament de Louis XIV aux Archives Nationales ?

- la Commode de plomb
- le Placard de fer
- l'Armoire de fer

14/ Pour remplir les conditions de légitime défense, il faut :

- une attaque réelle, une réponse obligatoire, un renfort extérieur
- une attaque injustifiée, une réponse par un personnel assermenté
- une attaque imprévisible, une riposte immédiate, nécessaire et proportionnée

15/ Dans un service d'archives, le local de travail est plus communément appelé :

- salle des inventaires
- salle des versements
- salle de tri

16/ Vous venez d'alerter le PC d'un début d'incendie dans un local poubelles, que faites-vous en premier ?

- je retourne au PC pour me mettre à disposition des secours
- je tente l'extinction avec les moyens adaptés accessibles
- je demande du renfort et des extincteurs supplémentaires

17/ Quelle personnalité n'a pas été ministre de la culture ?

- Renaud Donnedieu de Vabres
- André Malraux
- François Mitterrand

18/ Quelles sont les fonctions principales d'une installation de détection intrusion ?

- détecter, informer, alerter
- secourir, stopper, retenir
- détecter, neutraliser, protéger

19/ Quelle est la sanction disciplinaire la plus élevée ?

- retenue sur traitement
- avertissement
- mise à pied

20/ Concordances euroclasses :

- R60= Stable au feu 1 heure
- CF 2h= E1h
- I30= Pare-Flamme 120

21/ Quelle est la date du statut général des fonctionnaires ?

- 25 juin 1980
- 13 juillet 1983
- 11 janvier 1984

22/ Quel est le mode de calcul du droit à congé d'un agent à temps plein ?

- 2,5 fois les obligations mensuelles jours de fractionnement compris
- 6 fois les obligations de service hors jours fractionnés
- 5 fois les obligations hebdomadaires de service plus jours de fractionnement

23/ Un établissement culturel est :

- R
- V
- Y

24/ La Cité de la musique est :

- un établissement public à caractère industriel et commercial
- un service à compétence nationale
- un établissement public à caractère administratif

25/ Dans une salle d'exposition permanente de 300m², l'effectif admissible, les dégagements et les unités de passage nécessaires sont :

- 60 personnes, 2D - 1UP
- 100 personnes, 2D - 2UP
- 150 personnes, 3D - 1UP

26/ Quelle est la fréquence des exercices d'évacuation pour un bâtiment dont l'activité est soumise au code du travail ?

- tous les ans
- tous les six mois
- tous les dix mois

27/ Qu'est-ce que le triangle du feu ?

- les trois distances à prendre en compte pour délimiter un périmètre de sécurité
- les trois éléments nécessaires à l'éclosion d'un feu
- les trois catégories de professionnels à engager sur la maîtrise d'un feu

28/ Le droit individuel à la formation est d'une durée de :

- 30 heures par an fractionnables
- 25 heures par an cumulable par année de service
- 20 heures par an pour un maximum de 120

29/ Quel type de désenfumage existe-il ?

- désenfumage électronique des parties supérieures
- désenfumage naturel des circuits internes
- désenfumage mécanique des circulations horizontales

30/ Quels sont les principes de conception d'un E.R.P en terme de distribution intérieure ?

- compartiments, cloisonnement traditionnel et secteurs
- secteurs ou compartiments
- espaces accessibles aux publics, locaux techniques et réserves

31/ Laquelle de ces autorisations d'absence est facultative ?

- heure mensuelle d'information syndicale
- mariage-PACS
- exercice d'un mandat local

32/ Un visiteur demande à exercer son droit à l'image, que faites-vous ?

- vous refusez catégoriquement
- vous expliquez que seul votre responsable peut l'accompagner et lui demander de patienter
- vous demandez au visiteur de formuler une demande écrite au chef d'établissement

33/ Qu'est-ce qu'un « Etablissement répertorié » ?

- un établissement labellisé Musée de France par le ministère
- un établissement inscrit au patrimoine mondial
- un établissement jugé sensible par les services d'incendie et de secours

34/ Vous trouvez des ouvriers badgés en train de fumer dans des locaux techniques. Que faites-vous ?

- vous leur demandez de vous présenter leur badge et leur permis-feu
- vous vous assurez qu'ils disposent d'un bon d'intervention
- vous prévenez votre hiérarchie, faites respecter l'interdiction de fumer, signaler que la détection incendie n'a pas fonctionné

35/ Qui peut « fouiller des sacs » ?

- les entreprises extérieures privées de sécurité
- tout le personnel de la filière en cas de flagrant délit
- uniquement un officier de police judiciaire

36/ Qui préside le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ?

- le conseiller de prévention (ex-ACMO)
- le chef d'établissement
- paritairement les représentants du personnel et la médecine de prévention

37/ Quels sont les trois stades des archives ?

- document courant, intermédiaire, définitif
- incunable, codex, numérique
- publiques, privées, confidentielles

38/ Que signifie B.A.E.S ?

- bloc automatique d'extinction de signalisation
- balisage alimenté par l'éclairage de sécurité
- bloc autonome d'éclairage de sécurité

39/ Quelles sont les missions d'une commission administrative paritaire ?

- examiner des situations individuelles par corps
- statuer sur les règlements de visite des établissements sous tutelle
- valider les demandes de valorisation des indemnités forfaitaires

40/ A quoi sert l'alarme restreinte ?

- prévenir les visiteurs de l'évacuation sans utiliser la sirène
- informer le centre de secours le plus proche que le départ de feu est maîtrisé en interne
- prévenir une certaine catégorie de personnel d'un début d'incendie et de le localiser

3 questions à réponses courtes
10 lignes maximum

Dominante : présentation d'une visite guidée d'un monument historique, d'un musée ou d'un château

Question 1

Au cours d'une visite, une personne se prend les pieds dans un tapis et s'ouvre l'arcade sourcilière.

Comment conciliez-vous la prise en charge de l'incident et la prise en charge du groupe ?

Question 2

A l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, des salles habituellement fermées vont être accessibles. Vous vous êtes porté(e) volontaire pour en assurer la visite par groupe.

Comment faites-vous pour préparer ces visites ?

Question 3

La visite guidée implique un parcours de visite.

Comment gérez-vous vos déplacements ?